



PREFECTURE DE L'EURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 07 octobre 2014

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté ministériel du 2 octobre 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des événements météorologiques (inondations et coulées de boue) du 4 juillet dernier a été publié au Journal officiel du 4 octobre 2014.

Les communes de Daubeuf-la-Campagne, la Haye-Malherbe et Surtauville sont concernées.

Les habitants disposent d'un délai supplémentaire de 10 jours à compter de la publication de l'arrêté pour informer leur compagnie d'assurances des dégâts qu'ils ont subis.

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35